Soixantième année. - N ° 179 A Vendredi 18 septembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3866

78 – YVELINES

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES

Extrait de jugement

Date : 31 août 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
S.D.C. LES MESANGES BLEUES.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 13 ter, rue Jean de la Fontaine, 78440 Gargenville.
Complément de jugement : Ordonnance prorogeant la mission de la SELARLU BLERIOT & ASSOCIES représentée par Maître Philippe BLERIOT, 26 chemin de la Madeleine - 93000 Bobigny es qualité de co administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de la résidence les Mésanges Bleues - sise 13 ter rue Jean de la Fontaine - 78440 Gargenville dans le cadre de l'article 29.1 de la loi du 10 juillet 1965 modifiée par la loi du 24 mars 2014 avec les pouvoirs d'un syndic et tous ceux de l'assemblée générale des copropriétaires, à l'exception de ceux prévus aux a et b de l'article 29 et du conseil syndical pour une durée de 1 an à compter du 3 avril 2026. Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Philippe BLERIOT dans un délai de trois mois à compter de la présente publication ; l'ordonnance de désignation de l'administrateur provisoire emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois conformément à l'article 29-3-1 de la loi du 10 juillet 1965 ; N° RG 2026.215376